№ 149. Samedi 24 Juin 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Franco.
Pour un an . . .	23 fl.	32 fl.
» six mois . .	14 »	18 »
» trois mois .	7 »	9 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, nº 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,

Chez M. van Weelden, libraire, *Spui* et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, LE 23 JUIN.

L'abonnement au *Journal de La Haye* coûte:

Pour la ville. . .	fl. 28.— par an	y compris 52 jolis volumes de Romans nouveaux par année, 26 par 6/m ou 13 par 3/m pour ceux qui paient l'abonnement en souscrivant.
	14.— pour 6/m	
	7.— pour 3/m	
Pour la province	32.— par an	
	16.— pour 6/m	
	8.— pour 3/m	
Pour la Belgique,	36.— par an.	
	18.— pour 6/m.	
	9.— pour 3/m.	
Pour la France, L'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.	44.— par an.	
	22.— pour 6/m.	
	11.— pour 3/m.	

Chaque numéro pris séparément, 15 cents.

L'Abonnement au Bulletin publié tous les jours avant midi, se paie fl. 4.— par trimestre, pour La Haye, et fl. 5.— pour la province.

Annonces: fl. 1.50 les premières 5 lignes, et 20 cents par ligne en sus (timbre compris.)

Réclames: fl. 9.— les premières 5 lignes et 40 cents par ligne en sus.

Ces conditions prennent cours à partir du 1er Juillet.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler au plus tôt.

Ceux qui ont pris leur abonnement à notre bureau *ou* chez un de nos correspondants, libraires ou autres, *et qui ne l'auront pas contremandé formellement, seront supposés le continuer.*

Ceux qui ont pris leur abonnement à un BUREAU DE POSTE, *devront le renouveler sans délai, afin d'éviter une interruption dans l'envoi du journal.*

AVIS A NOS LECTEURS.

L'abondance des matières et l'importance des nouvelles politiques nous ont empêché depuis quelque temps de continuer la publication de nos feuilletons; mais nous osons nous flatter que nos lecteurs auront trouvé une compensation à cette lacune dans le grand nombre de nouvelles publiées par le *Journal de La Haye*; ils auront facilement pu remarquer que chaque numéro contenait au moins un tiers de matière de plus qu'auparavant. — Nous avons en outre fait distribuer gratis en supplément la fin du nouveau roman de M. Eugène Sue, l'*Orqueil*. — Si, d'un côté, nos abonnés ont gagné relativement aux nouvelles politiques, nous voudrions cependant ne pas les priver d'une lecture qui généralement jusqu'ici a été accueillie avec faveur. D'abord, nous avions eu l'intention d'agrandir notre format, mais depuis la suppression du du timbre en Belgique, nous avons été forcé de renoncer momentanément à cette idée. Le timbre qui frappe notre journal à l'étranger rend la concurrence avec les journaux des pays voisins d'autant plus redoutable que ceux-ci, affranchis de toute taxe, ont pu singulièrement diminuer leur prix d'abonnement. Ainsi, pour éviter une augmentation de timbre qui, dans les circonstances actuelles, pèserait lourdement sur l'exploitation du *Journal de La Haye*, et en même temps pour faire jouir nos abonnés de tous les avantages d'un grand format, nous publierons, dès la première semaine de juillet prochain, et ensuite hebdomadairement, un volume des romans de la littérature étrangère qui obtiennent le plus de vogue, et dont le prix est d'ordinaire de 4 à 5 francs. — Ces publications hebdomadaires réaliseront à la fin de l'année une collection de 52 volumes de romans choisis représentant une valeur de 200 à 250 francs. La distribution en aura lieu tous les samedis soir et se fera *gratis* à tous ceux qui, à commencer du 1er juillet prochain, s'abonneront au *Journal de La Haye*, et payeront l'abonnement en souscrivant.

MM. les abonnés actuels qui désireront profiter de cet avantage, sont priés de faire verser le montant de leur abonnement avant le 30 juin, pour ne point éprouver de retard dans l'envoi des volumes.

MM. Les abonnés de la province paieront en sus 50 cents par trimestre, pour que cet envoi puisse leur être adressé *franco* par la poste.

Sous presse, pour paraître dans la première semaine de Juillet prochain:

JÉROME PATUROT A LA RECHERCHE DE LA MEILLEURE DES RÉPUBLIQUES.

Les lecteurs n'auront point oublié les amusantes tribulations de *Jérome Paturot, à la recherche d'une position sociale*, que nous avons publiées, il y a quelques années, dans le *Journal de La Haye*. Le *Jérome républicain* est un nouvel ouvrage plein d'originalité et de gaîté; la lecture de ce roman est, nous écrit-on, la seule distraction que les Parisiens aient en ce moment.

REVUE POLITIQUE.

Comme Padoue, Trévise vient d'être occupé par le général de Welden. La garnison italienne, forte de 5,000 hommes, a capitulé avec tous les honneurs de la guerre. Quiconque connaît ce général comprendra que cette capitulation à des conditions si généreuses, ne s'est pas tout-à-fait effectuée du plein consentement du général Welden; mais il paraît que les instructions venues de haut lieu lui ont été données, aussi bien qu'au maréchal Radetzky, d'user d'indulgence autant que l'état des choses le permet; ce qui confirme l'opinion que le gouvernement autrichien cherche à se ressaisir de la Vénétie aussi pacifiquement que possible.

La convention passée avec les Italiens contient également la condition que toute la garnison ne pourra prendre part à la guerre contre l'Autriche d'ici à trois mois.

Nous publierons le bulletin de général de Welden sous la rubrique Italie.

Une lettre de Venise du 13 juin contient ce qui suit:

« Le gouvernement de Venise s'est adressé à la république » française pour la prier d'intervenir dans la guerre contre » l'Autriche. »

Ce que Charles Albert a eu honte de faire, ajoute le correspondant, Venise le fait; mais il est fort douteux que ce soit réellement dans l'intérêt de la vraie liberté.

Si nous en croyons une correspondance de Vienne, adressée à la *Gazette universelle d'Augsbourg*, qui se dit être parfaitement bien informée, le gouvernement autrichien aurait définitivement accepté la médiation de l'Angleterre dans la question italienne, et des négociations seront entamées avec la cour de Sardaigne pour la conclusion d'un traité de paix, ayant pour base la renonciation de l'Autriche à la Lombardie et à une partie des provinces vénétiennes, à condition que ces dernières prendront à leur charge une partie de la dette autrichienne.

Une autre correspondance de Vienne, adressée également à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, annonce l'arrivée à Vienne de l'envoyé français, qui, comme on sait, s'était rendu à Inspruck. Le correspondant dit que l'empereur s'est montré très satisfait de l'attitude du gouvernement français dans la question italienne, et ajoute qu'on peut s'attendre à la voir sous peu pacifiquement résolue.

Les évènements du 15 mai, à Naples, ont produit une vive sensation en Europe, et en général ils ont été au premier abord présentés d'une manière peu favorable au roi des Deux-Siciles. Selon le mot à la mode, c'était, en dire de beaucoup de gens, le premier acte d'une réaction sanglante dirigée par le roi contre les concessions libérales que depuis peu de temps il avait été obligé de faire. Toutefois, lorsque après le premier moment de surprise l'opinion publique put s'éclairer, lorsque la vérité commença à se faire jour, on en vint enfin à soupçonner que ce gouvernement, si sévèrement censuré, n'avait, en définitive, fait autre chose que d'user du premier principe du droit naturel: qu'attaqué, il s'était défendu.

Aujourd'hui nous trouvons dans des pièces authentiques reçues de Naples, le récit de ces événements, récit impartial et modéré, qui achève de mettre la vérité en lumière, et permettra désormais à l'opinion de prononcer avec pleine connaissance de cause.

L'étendue de ces pièces ne nous permet pas de les publier aujourd'hui, nous les ajournons à demain.

Les journaux de Berlin nous apportent le projet d'adresse au roi de l'Assemblée nationale de Prusse. Ce projet fait voir que l'opinion de l'Assemblée sur les évenements des 18-19 mars s'est modifiée depuis le jour où la motion du député Behrends a été repoussée. Si elle ne caractérise pas encore ces événements du titre de révolution, l'Assemblée leur en reconnaît l'influence et la portée. A la vérité il n'y a pas encore adoption par l'Assemblée.

Hier, nous annoncions le rétablissement du bon ordre à Prague. Effectivement on avait déjà commencé à enlever les barricades et les quais étaient, comme d'habitude, garnis de promeneurs, lorsqu'un coup de fusil parti d'un moulin, étendit raide mort un officier autrichien. Ce fut le signal d'une nouvelle collision: on reconstruisit les barricades, et le bombardement recommença. Cette fois les insurgés effrayés ont jeté leurs armes, pris la fuite, et la ville a livré les otages demandés par l'autorité.

Suivant les dernières lettres d'Inspruck, le ban de Croatie, qu'on disait si récalcitrant, était arrivé dans cette ville, accompagné de 200 députés de tous les comitats de Croatie et de Slavonie. Si le ban donne sa démission, et il le fera si on veut le forcer à se soumettre aux injonctions du ministère Magyara, la guerre civile est inévitable. Le ban a solennellement promis lors de l'ouverture de la diète de Croatie, le maintien des droits illyriens et les députations de la diète avaient ensuite proposé, le 9 juin, qu'une séparation avec la Hongrie fût effectuée de manière à ce que la Croatie, tout en maintenant l'intégrité de l'empire autrichien, eût une administration séparée (*dèrzavni vec*), en restant dépendante du cabinet de Vienne pour tout ce qui concerne la guerre, les finances et le commerce.

Le *Times* vient de publier de nouveaux documents relatifs au différends espagnols: ce sont deux lettres adressées par lord Palmerston à l'ex-ministre espagnol à Londres, M. Isturitz, au sujet du renvoi de sir H. Bulwer.

Dans la première lettre, lord Palmerston s'explique sur son refus d'admettre l'intervention de M. le comte de Mirasol, en se fondant sur l'irrégularité de cette intervention.

Dans la seconde, le secrétaire d'Etat des affaires étrangères discute une à une toutes les accusations qui ont été portées contre sir H. Bulwer par le gouvernement espagnol. Il s'attache à montrer le néant de ces accusations et à prouver qu'elles ne pouvaient justifier un pareil procédé à l'égard de son agent. Il termine en faisant comprendre poliment à M. Isturitz que sa présence à Londres ne saurait y être prolongée plus longtemps.

On sait que M. Isturitz a répondu à cette dernière lettre que nous avons fait connaître dans un de nos précédents numéros, en prenant immédiatement la route de Madrid. Nous publions plus loin ces nouveaux documents.

Quelques journaux français ont prétendu que l'Angleterre profitait de la détresse de la France, qu'elle avait tout intérêt à voir s'y prolonger le désordre, parce qu'elle prospérait et s'enrichissait d'autant plus que la plaie de la misère devenait plus large en France. Les faits démentent tous les jours ce qu'il y a de faux et d'absurde dans [illegible] thèse. Ce ne serait rien pourtant, si ce n'était qu'une erreur [illegible] plus à enregistrer parmi toutes celles qui se débitent chaque jour, autant par ignorance que par mauvaise foi; malheureusement, cette erreur pourrait devenir funeste aux intérêts de la société et de la civilisation tout entière, si elle venait à se propager.

Il faut donc la combattre, il faut répéter sans cesse qu'aucune nation en Europe n'a un intérêt direct ou indirect à la propagation du désordre, des guerres et des révolutions, et que si l'état de choses où se trouve aujourd'hui une partie de l'Europe venait à se prolonger, l'Angleterre notamment aurait à en souffrir plus que qui que ce soit.

Les paroles que lord John Russell vient de prononcer au dîner annuel du lord-maire et que nous reproduisons plus loin, nous paraissent de nature à rassurer les incrédules sur les dispositions pacifiques d'une nation qui, plus qu'aucune autre, peut contribuer au retour de l'ordre en Europe.

Une correspondance de Paris nous apprend qu'avant-hier le corps diplomatique a fait, par l'organe de M. de Brignole-Sale, son doyen, ambassadeur de Sardaigne près la république française, une démarche importante auprès du ministre des affaires étrangères. Il s'est ému de la présentation du projet de mobilisation de 300 bataillons de la garde nationale, et surtout d'une partie de l'exposé des motifs qui accompagne ce projet de loi. C'est le sentiment que M. de Brignole-Sale a été chargé d'exprimer à M. Bastide. Celui-ci a répondu que la ferme intention du pouvoir exécutif était de maintenir la paix et la bonne harmonie avec les puissances étrangères, que la mobilisation de la garde nationale n'était qu'une mesure de prévision, etc. Les ambassadeurs ont annoncé qu'ils en référeraient à leurs cours respectives.

Quoi qu'il en soit de cette déclaration de M. Bastide, un fait certain, c'est que l'armée française des Alpes est composée de plus de 60 bataillons, 50 escadrons, et d'une artillerie formidable; en tout 50,000 hommes; ce chiffre serait promptement doublé s'il en était besoin. Cette armée est composée de troupes choisies qui ont presque toutes fait la guerre en Afrique; elle est animée de l'esprit d'ordre et d'union le plus parfait. Le gouvernement l'a pourvue abondamment de toutes les munitions possibles.

Tous les renseignements qui nous viennent de Paris s'accordent à représenter comme impossible le maintien au pouvoir de MM. Lamartine et Ledru-Rollin. La bourgeoisie réagit contre le premier avec toute l'amerture de la confiance trompée, et les ouvriers ne pardonnent pas au second l'insolence de son faste dans ce temps de misère publique. Enfin, tous les organes de la république rouge déclarent qu'ils se garderont bien de soutenir le conseil exécutif, dût-il être renversé par M. Marrast, par M. Thiers ou n'importe qui.

La séance d'avant-hier de l'Assemblée nationale de France a été dépourvue d'intérêt; seulement la fin en a été marquée par une certaine agitation; c'est la présence à la tribune d'un républicain rouge, du citoyen Lagrange, qui l'a produite, en annonçant des interpellations qu'il se proposait d'adresser le lendemain au gouvernement sur les mesures prises pour déjouer les intrigues de l'intérieur; il a fait surtout allusion aux menées bonapartistes.

Une lettre de M. de Boissy, ancien pair de France de l'opposition, cause en ce moment quelque scandale à Paris. M. de Boissy avait été républicain après le 24 février; il aurait voulu servir la république comme ambassadeur en Italie. Désigné, pendant un moment, ministre à Florence, il a été révoqué. Sa lettre se ressent un peu de la colère que cette insulte lui cause. Aussi ne recule-t-il devant aucune accusation. Le résumé de sa lettre, qui est fort longue, est qu'un honnête homme ne peut s'abaisser à servir un gouvernement composé d'imbécilles ou de fripons, et que la république a déjà si bien fait qu'elle oblige les ennemis du gouvernement déchu à regretter la chute de ce gouvernement. Un membre de l'Assemblée nationale a dû, dans la séance du 22, interpeller le gouvernement sur cette lettre de M. de Boissy.

Seconde Chambre des Etats-Généraux.

La Seconde Chambre des Etats-Généraux a tenu aujourd'hui à midi une courte séance, à laquelle ont assisté les ministres de la justice, de l'intérieur, des finances, de la guerre et du culte catholique.

M. le président donne communication 1° d'un message royal accompagné d'un projet de loi et d'un exposé des motifs relatif à un subside à accorder à la Société de bienfaisance. Ces pièces seront imprimées et renvoyées aux sections.

2°. D'un autre message royal annonçant qu'on s'abstiendra encore de pourvoir à plusieurs places vacantes aux cours provinciales, et qu'un changement aura lieu dans la composition de la cour criminelle.

3°. D'une missive du ministre de la guerre, communiquant à la Chambre qu'il a été autorisé par le Roi à retirer de la discussion le projet de loi présenté le 12 mai dernier, relatif au congé

à accorder aux miliciens de la levée de 1843. (On sait que ce projet de loi demandait l'autorisation de garder cette levée sous les drapeaux.)

2°. Une missive du ministre de l'intérieur accompagnant les comptes du fonds spécial de la société de bienfaisance, tel qu'il a été clôturé par la Chambre des comptes.

La commission des pétitions annonce que par suite du grand nombre de pétitions adressées déjà à la Chambre sur la révision de la Loi-Fondamentale, et qui augmentera probablement encore lorsque le projet de Loi-Fondamentale présenté cette semaine à la Chambre sera connu dans le pays, elle n'est pas en état de faire un prompt rapport sur les pétitions; elle demande en conséquence que 4 nouveaux membres soient nommés pour faire partie de la commission des pétitions.

Ces 4 nouveaux membres sont nommés séance tenant.

Le ministre des finances demande la parole pour faire une déclaration à la Chambre. Son Exc. dit que, dès le moment où le Roi l'a honoré des fonctions du département des finances, il s'est occupé à l'instant de chercher les moyens de réaliser ce qui avait été promis au pays : une modification dans la perception des accises sur la mouture et l'abbattage. Il a trouvé au département des finances deux différents projets élaborés par son prédécesseur M. le comte Schimmelpenninck, mais il n'a pu se réunir à ce plan en ce qui regarde le moyen de couvrir la perte éprouvée par suite de la suppression du droit sur la mouture et l'abbattage. Son Exc. s'occupe en ce moment de cette importante question, et elle espère pouvoir communiquer sous peu de jours le projet de loi y relatif.

— M. de Mönchy fait le rapport de la commission chargée d'examiner le traité de commerce et de navigation conclu entre les Pays-Bas et le royaume de Suède et de Norwège.

Ce rapport sera imprimé et distribué.

Hier au soir, à 7 heures, a eu lieu de nouveau un conseil des ministres qui a duré fort longtemps. On apprend que ces conférences se rattachent maintenant aux questions de l'administration intérieure.

— La régence de Venlo vient d'adresser au Roi une pétition développant les dangers qui résulteraient pour le Limbourg d'une séparation d'avec la Néerlande, et d'une absorption complète par la confédération germanique; mais dans le cas où cette séparation se réaliserait, pourtant, contrairement à son espérance, la régence nourrit l'espoir que le gouvernement saura stipuler des arrangements par lesquels les relations commerciales de la ville avec le reste du Limbourg seraient maintenues sur leur pied actuel. L'administration communale de Venlo termine son adresse en disant que les promesses contenues dans la dernière publication de l'administration provinciale ont produit le meilleur effet sur la population de cette ville, et elle espère que la révision libérale de la loi fondamentale viendra bientôt compléter la suppression promise des impôts sur la mouture, l'abbattage et le combustible.

— Un avis de la chambre des comptes, en date du 19 courant, porte à la connaissance du public qu'en exécution de l'arrêté royal qui ordonnait le retrait des billets de papier-monnaie au titre de 100 et de 500 fl., il a été transféré à ce collége pour une somme de 4,130,000 fl. en semblables billets, ce qui, ajouté au chiffre du dernier avis, porte le total des billets retirés à 17,039,000 fl. Tous ces billets ont été rendus impropres à la circulation et ils resteront déposés à la chambre des comptes jusqu'à l'époque de leur entier anéantissement, conformément à l'art. 7 de la loi du 18 décembre 1845.

— A Bois-le-Duc le génie militaire s'occupe activement à faire réparer les fortifications, et l'artillerie soigne avec une activité égale les canons de la forteresse, dont, à ce que l'on dit, une partie sera mise en batteries. Il paraît aussi que l'on a l'intention de mettre le fort de *Papenbril* en état de défense; entre autres travaux, on ferait démolir en partie l'ancienne prison militaire et ensuite on mettrait cet édifice à l'abri des atteintes de l'artillerie.

— On écrit de Wittem que Mgr Laurent, vicaire apostolique dans le grand-duché de Luxembourg, était attendu dans le couvent des R. P. Rédemptoristes, et qu'il a dû conférer les ordres sacrés hier jeudi, à l'occasion de la Fête-Dieu.

Documents diplomatiques.

Voici la correspondance échangée entre lord Palmerston et M. Isturitz que publie le *Times* :

I. — *Lettre de lord Palmerston à M. Isturitz.*

« Ministère des affaires étrangères, le 6 juin.

Lord Palmerston demande dans cette lettre à M. Isturitz une communication [illegible] de toute déclaration au nom du gouvernement espagnol, dont le comte de Mirasol est porteur. Le comte de Mirasol avait été chargé par son gouvernement de donner des explications sur l'injonction faite à M. Bulwer d'avoir [illegible]; le gouvernement espagnol désirait que les explications données par le comte Mirasol devançassent l'arrivée de M. Bulwer à Londres. C'était là une [illegible] surtout dans une affaire aussi délicate, pour que le gouvernement anglais reçût ses communications. En admettant même que le comte de Mirasol fût porteur de lettres de créance pour S. M., il est douteux que S. M. eût reçu le conseil de l'accueillir, à moins que ce nouvel envoyé de la reine d'Espagne n'apportât une justification convenable de la part de sa souveraine.

» Le gouvernement de la reine d'Angleterre ne pouvait pas se prêter à une manière d'agir irrespectueuse pour la couronne d'Angleterre. Si le comte de Mirasol était porteur d'une déclaration que le gouvernement espagnol jugeait à propos de soumettre à la considération du gouvernement anglais, pour expliquer ou justifier la conduite suivie vis-à-vis du ministre anglais à Madrid, le gouvernement de S. M. britannique était en droit de demander à M. Isturitz, organe officiel et accrédité de son gouvernement, de communiquer ces explications par écrit. Si cette communication n'est pas faite dans deux jours, le gouvernement anglais en conclura que le comte de Mirasol était porteur d'explications ne méritant pas considération, et que le gouvernement espagnol, en l'envoyant, n'avait en vue ni un objet sérieux ni un objet convenable. »

II. — *Lettre de lord Palmerston à M. Isturitz.*

« Ministère des affaires étrangères, le 12 juin.

» Cette lettre est la réponse aux [illegible] sur lesquels le gouvernement espagnol avait appuyé sa demande de rappel de M. Bulwer. Ces points sont au nombre de six.

» 1. Sir H. Bulwer nie de la manière la plus positive s'être mêlé à des complots et à des conspirations contre les autorités espagnoles. Le gouvernement [illegible] n'avait pas le droit de prendre ombrage du choix des amis particuliers de sir H. Bulwer, ni de son dévouement aux principes constitutionnels [illegible]. Un ministre étranger n'est pas forcé de limiter ses relations au [illegible] occupe le pouvoir.

» 2. Sir H. Bulwer [illegible], conformément à la coutume depuis longtemps établie, [illegible] 30 mars, à [illegible] qui avait pris part au mouvement et à d'autres qui, n'y ayant pas participé, lui ont dit qu'ils craignaient d'être les victimes des suspicions non fondées du gouvernement. [illegible] de ces personnes n'a été en communication avec des hommes qui troublent la tranquillité publique. Le comte de Clarendon (alors M. Villiers, ministre anglais à Madrid) n'eût-il pas la satisfaction, en 1836, d'offrir à M. Isturitz lui-même une réception temporaire sous la protection diplomatique? et il fut ensuite assez heureux pour faciliter à M. Isturitz les moyens de passer en Portugal. L'ambassadeur de Danemarck, qui avait donné asile en 1843 au duc de Sotomayor, au général Zarco del Valle et à M. Salamanca, fut décoré par la reine du titre espagnol de baron de la Silo.

» 3. Il n'est pas vrai que l'on ait trouvé de l'or étranger sur les personnes arrêtées dans l'insurrection de mars. Le fait avait été avancé d'abord; il a été contredit officiellement ensuite par le général Pezuela, capitaine général de Madrid. Quant à l'insurrection de Séville, sir H. Bulwer peut avoir contribué à faire obtenir de l'avancement à un officier espagnol, sans être pour cela responsable de la conduite de cet officier. Sir H. Bulwer déclare formellement être étranger à l'insurrection de Madrid et à celle de Séville. Le gouvernement anglais ajoute foi à ses assertions.

» 4. La mission du colonel Fitch, chargé de faire un rapport sur l'état de certaines provinces d'Espagne, n'avait rien que de parfaitement légal.

» 5. M. Samson, directeur de la banque de l'Union, à Madrid, était l'ami de M. Bulwer. Il a été expulsé d'Espagne; mais ses liens d'amitié avec sir H. Bulwer ne sont pas une excuse pour justifier l'envoi de ses passeports.

» 6. Quant au danger personnel qui pouvait menacer à Madrid sir H. Bulwer, que ce danger vînt de la garnison ou de la population, il était du devoir du gouvernement espagnol de protéger M. Bulwer; mais le gouvernement de S. M. britannique ne doit pas que ce danger ait existé. Il ne me reste plus, dit en terminant lord Palmerston, qu'à ajouter, et je le fais avec un vif regret, que les procédés du gouvernement espagnol doivent nécessairement interrompre les relations diplomatiques entre les deux pays. Comme il est dès lors impossible que la reine continue de vous recevoir à sa cour en qualité de ministre de la reine d'Espagne, ou que le gouvernement de la reine, nonobstant sa respectueuse estime pour vous personnellement, entretienne des relations officielles avec vous, vous jugerez probablement expédient de retourner à Madrid.

» Je suis, etc.

Signé PALMERSTON. »

III. — *M. Isturitz à lord Palmerston.*

Londres, le 13 juin.

»Milord, j'ai reçu votre lettre hier. Après avoir répondu comme vous avez jugé à propos de le faire à ce que j'avais eu l'honneur de déclarer à Votre Excellence pour justifier la résolution adoptée par le gouvernement de la reine, mon auguste souveraine, vis-à-vis de sir H. Bulwer, Votre Excellence m'apprend que les relations diplomatiques entre les peuples anglais et espagnol sont rompues, et qu'il est impossible que S. M. la reine de la Grande-Bretagne continue de me recevoir à sa cour en qualité de ministre de la reine d'Espagne, ou que le gouvernement de S. M. britannique continue avec moi les relations officielles; puis vient cette observation finale que je jugerai probablement à propos de retourner à Madrid.

» Une résolution de cette nature m'affranchit du devoir de répondre aux arguments consignés dans la dépêche de Votre Excellence. Je me borne à la transmettre au gouvernement de S. M. catholique. Je ne puis toutefois que renouveler en cette occasion les assurances que j'ai à diverses reprises soumises à la considération de Votre Excellence, à savoir que le gouvernement espagnol n'avait pas eu la pensée d'offenser en quoi que ce soit la nation anglaise ou son gouvernement, son vœu constant étant de resserrer davantage les relations entre les deux pays, au lieu de les interrompre. Je suis convaincu que mû par ces dispositions amicales, le gouvernement espagnol apprendra avec regret les résolutions que Votre Excellence vient de me faire connaître. Cette résolution sera exécutée par moi; je vais faire mes préparatifs pour quitter l'Angleterre immédiatement. Votre Excellence ayant la bonté d'exprimer à mon égard des sentiments qui me sont honorables et [illegible] mes remerciments, tout en vous exprimant le regret [illegible] habile ou assez heureux pour réaliser mon vif désir d'amener cette affaire à une issue conciliante et amicale.

» J'ai l'honneur, etc,

XAVIER DE ISTURITZ. »

Nouvelles d'Allemagne.

PRAGUE, 18 JUIN A 11 HEURES. — La ville s'est rendue. Hier à 3 heures de l'après-midi, dès qu'on eut eu connaissance de la démission du prince Windischgrätz et du comte Thun, et qu'on eut appris que le régiment des grenadiers et l'artillerie quitteraient la ville pour être remplacés par deux autres régiments, on se mit à l'œuvre pour enlever les barricades. Tout paraissait reprendre courage lorsque sur l'île dite *Färber-Insel*, près de Prague, un coup de fusil partit d'un moulin et frappa un officier qui tomba raide mort. A l'instant même une vive mousqueterie se fit entendre. Les quais qui un moment auparavant étaient couverts de monde, se trouvèrent abandonnés. On lança quelques bombes dans les moulins qui en un instant furent enflammés. L'incendie dura toute la nuit, et de nouvelles barricades furent élevées, et de quart-d'heure en quart d'heure des bombes et des obus furent lancés dans la ville.

Ce nouvel événement abattit le courage des insurgés, les étudiants jetèrent les armes et fuirent hors de la ville. Une proclamation du président comte Rhun et du commandant Windischgrätz a ensuite paru, annonçant que les négociations étant restées sans résultat, la commission avait donné sa démission et qu'on avait pris la résolution d'obtenir par la force la soumission de la ville rebelle, si à midi toutes les armes n'étaient pas livrées aux autorités, et si 14 otages désignés n'étaient pas envoyés. La bourgeoisie a rempli ces conditions. Ce soir paraîtra une proclamation.

— La diète de Vienne n'ouvrira que le 6 juillet. Les événements de Prague et la certitude que les élections ne pourront pas être terminées pour le 26 juin, ont décidé le gouvernement à différer de quelques jours l'ouverture de la diète.

— Le *Journal du Lloyd autrichien* de Trieste mande qu'une cannonière italienne a été coulée à fond par une batterie autrichienne.

— La *Gazette Universelle* d'Augsbourg contient une lettre de Vienne du 16 juin, de la teneur suivante. Nous la reproduisons tout en en laissant la responsabilité à son auteur. Voici cette correspondance :

« Je vous écris les présentes en toute hâte pour vous annoncer qu'hier est arrivée ici une estaffette du gouverneur de Klausenburg, se rendant à Inspruck, pour y apporter l'importante nouvelle qu'on a arrêté un espion russe, qui aurait déclaré que sur les limites de la Moldau il se trouvait 40,000 hommes de troupes russes prêts à franchir les frontières; que des émissaires russes ont été envoyés en Serbie et dans toutes ces contrées pour y préparer un soulèvement qui doit éclater au moment même où les troupes russes franchiront les frontières. »

DES BORDS DE L'ELBE, 18 JUIN. — Une flotte russe croise dans la Baltique; on sait que vers le fin du dernier mois il régnait une grande activité à Kronstadt. Les navires ont été équipés avec tous les soins possibles, ce qui au reste se fait toujours en Russie; mais cette fois on a redoublé de surveillance et de contrôle. Quinze mille hommes ont été embarqués à bord des vaisseaux. On apprendra bientôt, dit une correspondance adressée à la *Gazette Universelle d'Augsbourg*, [illegible] dans la partie occidentale de la Baltique; le grand-duc Constantin l'a déjà annoncé à Copenhague.

— On écrit d'Altenbourg (duché de Saxe-Altenbourg) à la *Gazette de Cologne*, sous la date du 18 juin :

« Nous sommes trahis. Nous avons reçu hier (Dölli, Erbe et moi) notre décret d'installation comme députés à la diète. Mais ce matin, pendant le service divin, nous devions être arrêtés par ordre du ministère.

Le peuple a fait résistance, et nous sommes libres. Des barricades se sont promptement élevées. Il en existe déjà 15, et l'on en construit de nouvelles. 1,400 hommes de troupes saxonnes sont à la station du chemin de fer. Le palais est encombré de soldats. L'opiniâtreté du duc est grande; il négocie, il est vrai, avec nous; mais je crains que ce ne soit pour gagner du temps et nous envelopper de troupes. Nous ne prendrons pas l'offensive : nous nous tiendrons sur la défensive.

Dans le cas d'une attaque, les chefs ennemis tomberont atteints par nos balles. Nous considérons les simples soldats comme des frères. Les conditions que nous avons posées au duc sont les suivantes :

« 1. Renvoi immédiat du ministère et appel immédiat de Crutziger, de Braun et de Pierer;

» 2. Renvoi immédiat des troupes nationales et étrangères;

» 3. Amnistie complète et générale;

» 4. Ouverture de la diète pour le 21 de ce mois.

» Le duc ne veut pas y consentir; il aime mieux faire couler le sang et bombarder le peuple. Mais nous vaincrons ou nous mourrons! »

Les habitants de Leipzick protestent contre l'emploi des troupes saxonnes pour étouffer par la force brutale les efforts vers la liberté d'un pays qui, fatigué d'un gouvernement ennemi du peuple, [illegible] ses droits.

Une lettre adressée de Leipzick, le 19, à la *Gazette de Cologne*, confirme l'état de pleine insurrection dans lequel se trouve Altenbourg. Elle ajoute que 8,000 paysans armés y sont arrivés pendant la nuit au secours de la population.

On écrit de Leipzig, 20 juin. Les concessions demandées par les Altenbourgeois ont été en grande partie accordées. Les points en litige seront décidés par la Diète; mais [illegible] pas consentir à enlever les barricades tant que le duc n'a pas donné des garanties pour l'accomplissement de ses promesses. Les troupes saxonnes ont quitté Altenbourg.

— La *Gazette de Cologne*, d'après une correspondance de Berlin du 26 juin, annonce qu'une rupture entre la Prusse et la Russie est imminente, et que le général Pfuel part vendredi soir pour St. Pétersbourg, si d'autres nouvelles ne viennent pas contremander ce départ. Aucun journal de Berlin ne fait mention de cette nouvelle; nous la croyons prématurée.

— La crise ministérielle continue à Berlin. La missive du président des ministres M. Camphausen, adressée au président de l'assemblée nationale, qui prévient qu'il renonce à l'espoir de former un nouveau cabinet, a produit une grande sensation dans la chambre et dans le pays. Il circule à Berlin beaucoup de bruits sur la composition d'un nouveau ministère, et, comme autrefois en France, de nombreuses listes de candidats sont lues dans les cercles politiques. On espère voir la crise se terminer encore cette semaine.

— La nouvelle *Gazette rhénane* nous apporte le projet d'adresse en réponse au discours du trône, projet qui a dû être soumis aux délibérations de l'assemblée nationale :

[illegible] politique du moment, mais confiants dans l'avenir de la patrie, nous avons appris avec joie les sentiments qui animent V. M. Les événements qui ont ébranlé l'Europe pendant ces derniers mois, ont constamment entraîné la Prusse dans le mouvement général. Les violents combats qui ont eu lieu au mois de mars, ont principalement donné du poids à la volonté du peuple connue déjà depuis longtemps. Sortis de l'élection générale, nous avons reçu la mission, de concert avec V. M., d'établir une constitution qui réponde au degré d'intelligence de la Prusse et de l'Allemagne, et qui assure pour toujours le gouvernement populaire indépendant de l'Etat.

« Cette constitution écartera les dispositions de la loi qui sont contraires à l'égalité des droits des citoyens, et qui attribuaient des priviléges à certaines classes : elle garantira les droits égaux à l'élection, l'inviolabilité des personnes, de la presse et des opinions, la liberté d'assemblée et de réunion, l'indépendance des congrégations religieuses; elle dotera le peuple d'une législation égale pour tous, de réformes judiciaires et de l'organisation d'une garde bourgeoise.

« Basée sur de tels principes, la constitution resserrera à jamais les liens que les princes de la maison royale ont établis entre le peuple et S. M.

» Les dangers qui menaçaient la patrie livrée à l'incertitude de ses droits, nous ont fait un devoir de nous rassembler en même temps que les représentants de l'Allemagne à Francfort. Ainsi que ceux de S. M., nos efforts constants ont pour but invariable d'assurer l'unité de l'Allemagne, et nous promettons de consacrer avec joie notre concours à une œuvre par laquelle l'assemblée de Francfort doit augmenter la force nationale du peuple allemand.

» Afin de porter remède aux progrès croissants de la misère, de nouvelles lois et institutions seront créées pour relever le commerce, l'industrie et l'agriculture; des mesures seront prises pour améliorer la situation des travailleurs et ramener la confiance générale. La sollicitude du gouvernement pour obtenir la liberté d'enseignement et de l'instruction publique est appelée à élever la condition morale du peuple [illegible].

» La connaissance de la situation financière du pays et de l'emploi des ressources du trésor, nous mettra à même de juger si les économies du passé sont encore en rapport avec les moyens à prendre pour satisfaire à l'état actuel des choses.

» La réorganisation introduite par V. M. dans le duché de Posen mettra un terme aux circonstances malheureuses qui l'oppriment, et [illegible] qui y existent entre la population allemande et la population [illegible]. Puisse cette mesure justifier les droits au rétablissement de l'indépendance nationale d'un peuple courbé depuis si longtemps sous le joug de l'oppression.

« Les combats qui ont eu lieu dans le Nord ont conservé à nos soldats leur vieille réputation de bravoure, de discipline, et d'humanité. Nous partageons avec le peuple allemand l'espoir que les négociations diplomatiques qui sont entamées ne sacrifieront pas les glorieux avantages de nos armes, et que le gouvernement de S. M. sauvegardera l'honneur de la Prusse et de l'Allemagne, par une politique décidée et forte, et assurera à notre commerce la restitution des sacrifices qu'elle a apportés à la cause du pays.

Nous félicitons le pays de ce que V. M. a réussi à conserver ses rapports d'amitié avec les autres puissances.

» Nous reconnaissons que la politique de nos voisins de l'Occident, politique qui est basée sur le respect dû aux développements nationaux, a beaucoup contribué à ce résultat. Plus rapide et plus décidée est la marche de ce développement en Allemagne vers le but depuis longtemps désiré d'un gouvernement libre et puissant, plus [illegible] les garanties d'une paix générale et constante à l'abri de laquelle les [illegible] sont à même de se consacrer à leur [illegible] mission, celle de travailler avec énergie aux progrès de la prospérité, de la civilisation et de la morale.

FRANCFORT, 19 JUIN. — Dans la séance d'aujourd'hui de l'assemblée nationale, M. de Beisler de Munich, a présenté au nom de la commission, le rapport sur la question austro-[illegible]

rapporteur fait ressortir le conflit survenu entre l'idée du panslavisme et la fondation d'un Etat fédéré allemand. Ainsi que les machinations des panslavistes, qui, sous le prétexte de protéger la souveraineté illimitée de l'Autriche, cherchent à avancer leurs plans; à cet effet, ceux-ci se sont efforcés d'empêcher les élections pour l'assemblée nationale ou de s'opposer à l'entrée des députés élus dans cette dernière. L'attitude du gouvernement autrichien vis-à-vis de ces machinations a été, poursuit le rapporteur, des plus déplorables; il a découragé par sa faiblesse les éléments germaniques et n'a fait que porter à ses dernières limites l'arrogance des Slaves. Il est temps de faire cesser ces intrigues et de protéger les intérêts allemands après que l'assemblée nationale a proclamé, sur la proposition de M. Marek, la reconnaissance des nationalités étrangères.

La commission avait deux points à examiner, d'abord quelle attitude l'Allemagne avait à observer en présence d'un mouvement slave, puis quelles mesures elle avait à prendre pour sauvegarder l'intégrité de l'Allemagne. La commission a cru devoir se borner à examiner le second point.

Le refus d'un grand nombre de districts électoraux de la Bohême et de la Moravie d'envoyer des députés à l'assemblée nationale, est une atteinte portée à l'intégrité de l'Allemagne. La commission s'est trouvée d'accord sur les mesures énergiques qu'il faut prendre pour paralyser ces efforts, qui placent les Allemands de cette contrée dans une position intolérable; elle a seulement soulevé la question de savoir si la sommation à adresser au gouvernement autrichien pour faire procéder aux élections devait être faite dans des termes plutôt énergiques que modérés. Le rapporteur s'est prononcé pour des expressions énergiques, mais il s'est rallié à la majorité, qui a été d'avis qu'on pouvait joindre à la douceur une certaine énergie. Voici quelles sont les conclusions de la commission :

« Considérant qu'il n'est arrivé que peu de députés des pays austro-slaves qui font partie de la confédération germanique; considérant que dans la Bohême et dans la Moravie les élections ont été entravées par des intrigues de partis qui ont pour but le démembrement de l'Allemagne; considérant que l'assemblée nationale a proclamé la protection de toutes les nationalités; considérant que le refus de quelques territoires d'envoyer des députés à l'assemblée nationale n'infirme aucunement l'arrêté de cette dernière, mais qu'il est désirable que la représentation soit aussi complète que possible :

» L'assemblée nationale décide d'inviter le gouvernement autrichien à faire procéder aux élections arriérées, à protéger les opérations électorales, à prescrire à ceux qui sont élus de rentrer à l'assemblée nationale, ou à ordonner, en cas de refus, de nouvelles élections. L'assemblée nationale déclare en outre qu'elle espère que le gouvernement autrichien sauvegardera sa dignité, et que dans cette attente elle l'appuiera dans toutes les mesures qu'il prendra. »

Le rapport de M. Beisler a été accueilli avec une très grande faveur; il sera discuté prochainement.

On passe à l'ordre du jour fixé pour la séance d'aujourd'hui, la discussion du rapport sur l'établissement d'un pouvoir central provisoire. Le président fait observer qu'outre les motions qui ont déjà été présentées sur cette question, il en a été déposé 33 autres, et que parmi ce nombre il y en a 28 qu'il a trouvées aujourd'hui sur son bureau à son entrée dans l'assemblée. Ces dernières, ajoute le président, dont la lecture prendrait deux heures pour le moins, ne sauraient être discutées aujourd'hui. [illegible] de l'importante question à l'ordre du jour occu[illegible] plusieurs séances. Aujourd'hui, on pourrait ouvrir la discussion générale et commencer par la question de savoir s'il faut établir un pouvoir exécutif central.

Le nombre des orateurs inscrits est de 113; 11 parleront sur les conclusions de la commission, 72 contre, 30 pour.

Il a été présenté deux motions sur le mode de discussion : la première tendant à ce que la parole ne soit retirée à aucun orateur, à moins qu'il n'y renonce, motion qui a provoqué aucune discussion, le président ayant déclaré que dans une question d'une aussi haute importance on pouvait compter qu'il ne limiterait pas le droit de discussion. La seconde motion, faite par M. Riedemann, de Düsseldorf, et suivant laquelle il propose de discuter d'abord les dispositions contenues dans les articles 1, 3, 4, 5 du rapport de la commission, puis sur l'article 2, concernant le mode de formation du pouvoir exécutif, et de procéder ensuite au vote sur ces dispositions, a provoqué une assez longue discussion.

M. Heckscher a la parole sur le projet.

Il trouve que la patrie est en danger à l'intérieur comme à l'extérieur; c'est pourquoi il veut un pouvoir central provisoire, parce qu'avant que ce pouvoir ne soit définitivement constitué, la patrie peut succomber à ces dangers. Il demande que les membres du pouvoir central soient nommés par l'assemblée nationale, qu'ils soient irresponsables avec un ministère responsable. On aurait dû, à son avis, s'entendre avec les gouvernements pour qu'ils proposassent les membres du pouvoir central qui seraient nommés par l'assemblée nationale; de la sorte, le pouvoir central provisoire exercerait une grande influence en Allemagne et aurait les sympathies du peuple. L'orateur ne veut pas que le pouvoir central soit entre les mains d'une seule personne à cause de la difficulté de la situation; il veut que le pouvoir soit confié à trois personnes; peu lui importe que ce soient des princes ou des particuliers, pourvu que ce soit des hommes d'un mérite transcendant.

Comme habitant d'une ville libre, l'orateur déclare qu'il est républicain, mais la grande majorité des citoyens en Allemagne ne veut pas la république qui ne pourrait être établie qu'au moyen de l'anarchie et de la guerre civile, et qui aurait pour résultat l'appauvrissement de l'Allemagne. Il pense que la diète germanique, qui est complétement discréditée en Allemagne, doit être dissoute; enfin il vote pour l'établissement d'un pouvoir central provisoire, nommé par l'établissement d'un pouvoir central provisoire, nommé par l'assemblée nationale, mais non pas parmi les membres de cette dernière, quoiqu'elle n'en a ni le droit formel, ni le droit matériel; il demande en outre que le général en chef fédéral ne soit pas nommé par le directoire fédéral, mais par le ministre de la guerre de ce dernier, et [illegible] en terminant, ce qu'il dit dans son rapport sur la question de Schleswig-Holstein, que les relations avec les puissances étrangères se[illegible] possibles, si l'assemblée nationale se réservait la faculté de rati[illegible]

[illegible] parle contre le rapport. Il trouve que la réaction fait toujours [illegible] On veut, dit-il, que nous demandions aux gouvernements de désigner trois hommes qui dans ces temps orageux prendront en main les [illegible] de l'Etat; ces gouvernements ont montré que leur choix [illegible] des hommes qui ont la confiance du peuple. Si l'Autriche et la [illegible] de ces hommes-là, qu'elles les gardent chez elles, ils [illegible] nécessaires; mais elles ne possèdent pas des hommes capables [illegible] orages de l'époque actuelle. On veut que ces gouvernements, qui se trouvent eux-mêmes dans une grande perplexité, nous proposent des hommes qui feront le bonheur de toute l'Allemagne? Une pareille demande porte une grave atteinte à la majesté de cette assemblée et ne fait aucun cas de la souveraineté du peuple. Nous ne devons confier les destinées du peuple allemand qu'à des hommes sur le talent et la loyauté desquels on puisse compter. L'orateur termine en votant contre le projet de la commission, comme étant attentatoire à la souveraineté du peuple et pouvant entraîner l'Allemagne dans les plus grands dangers.

M. Welcker s'est fait connaître comme auteur de l'amendement à la motion de la commission, amendement que nous avons reproduit hier et que nous supposions émaner de la commission elle-même. L'orateur a prouvé dans un discours étendu et lucide que si l'assemblée nationale veut mener à bonne fin l'œuvre de l'unité allemande, elle doit avant tout respecter l'indépendance des gouvernements, dans ce sens qu'elle ne porte pas gratuitement atteinte à la dignité de ces gouvernements en les subordonnant sans façon au futur pouvoir central.

Francfort, 21 juin. — Dans la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée nationale, M. de Beisler a présenté le rapport de la commission pour la question slave sur les événements de Prague. La commission propose à l'assemblée de déclarer que les mesures prises par la diète sont suffisantes et que l'Assemblée nationale prêtera son concours au gouvernement autrichien.

Ensuite, l'assemblée a passé à l'ordre du jour, la discussion sur le pouvoir central provisoire. Parmi les orateurs qui ont pris la parole contre la motion de la commission, nous citerons MM. Jordan et Schaffrath. L'un et l'autre ne voient dans cette motion qu'une mesure réactionnaire. Le premier a cité une série d'allégories et de comparaisons pour prouver que le principe de la motion n'était pas fondé dans la souveraineté du peuple; l'autre a déclaré qu'il préférait la divisibilité à l'unité, si cette dernière n'était pas fondée sur la liberté, qui, selon lui, n'était point sauvegardée dans la motion de la commission. Cette dernière motion a été énergiquement et clairement défendue par M. Beisler.

M. le baron de Vincke a pris la parole pour protester contre toute participation de l'assemblée nationale à la création du pouvoir central, qui doit être nommé par les gouvernements seuls. L'honorable membre a dirigé de mordantes philippiques contre les phrases de la souveraineté du peuple et s'est prononcé pour la centralisation de ce pouvoir dans une seule personne. M. le baron de Vincke a fait allusion à la maison de Habsbourg et au prince Jean d'Autriche.

65e séance de la diète germanique, du 20 juin.

Une lettre adressée par le comité international de l'assemblée nationale, dans laquelle il demande des renseignements sur la levée du séquestre mis sur les navires danois et sur de prétendues négociations poursuivies séparément par quelques Etats allemands avec le Danemarck, a été renvoyée à la commission pour l'embargo et les affaires politiques, avec l'invitation de présenter un rapport à ce sujet.

En conformité d'une communication par laquelle l'assemblée nationale demande que les comptes-rendus sténographiques soient expédiés gratuitement par toutes les administrations postales de l'Allemagne, la diète invite les envoyés des Etats où cette mesure n'a pas encore été adoptée à se conformer à cet égard au vœu exprimé par l'assemblée nationale.

M. le président de la diète annonce la déclaration du blocus de Trieste, notifiée le 8 de ce mois à la régence de cette ville par les amiraux des divisions navales sarde et vénitienne. La diète décide qu'elle entendra sans tarder le vœu de la commission politique sur les mesures à prendre en pareil cas.

M. le président de la diète fait mention des événements de Prague et des sanglantes collisions survenues entre les deux partis opposés; il pense, sans avoir, d'ailleurs, reçu des instructions de son gouvernement, qu'on devrait inviter les gouvernements voisins de Prusse, de Bavière et de Saxe à fournir, dès que les autorités autrichiennes en feront la demande, les secours fédéraux nécessaires pour protéger les intérêts menacés de la population allemande.

La diète trouve cette demande fondée, et les envoyés respectifs se chargent d'en informer leurs gouvernements le plus tôt possible, tout en croyant pouvoir assurer d'avance que ces derniers s'empresseront de remplir leurs obligations fédérales.

Nouvelles d'Italie.

Le 10e bulletin de l'armée, publié par l'archiduc Jean, contient l'extrait d'un rapport qui lui a été adressé de Trévise, 15 juin, par le lieutenant-feldmaréchal Welden. Ce bulletin mande que Trévise s'est rendue le 14, après avoir été bombardée pendant 12 heures. Le lieutenant-feldmaréchal Welden attribue la capitulation de cette ville non pas uniquement au bombardement, mais aux colonnes qui avaient tourné la ville, et que dans les journées des 12 et 13 il avait envoyées sur la route de Mestre (Venise) et sur toute la rive droite de la Pile, depuis Tre-Pallade jusqu'à Casale. La garnison italienne, forte de 4000 hommes, s'est engagée à ne pas combattre pendant trois mois contre les Autrichiens et a traversé le Pô, accompagnée d'officiers autrichiens. On a trouvé à Trévise 36 canons et une grande quantité d'armes et de munitions. Bien que l'ennemi se soit bravement défendu, cependant la perte des Autrichiens est peu considérable, attendu que la plupart des troupes ont pu être mises à couvert.

La capitulation de Trévise se compose de 5 articles, dont voici les deux derniers :

» Comme parmi les soldats formant la garnison de Trévise il se trouve des sujets autrichiens qui se sont enrôlés volontairement sous un drapeau étranger, ceux qui veulent suivre ce drapeau (c'est-à-dire quitter la ville avec la garnison) seront regardés comme émigrés.

» La ville procédera de suite au désarmement des habitants, livrera au quartier-général autrichien toutes les armes qu'elle renfermera et se soumettra, en confiant son sort à la générosité du gouvernement autrichien. »

Vérone, 16 Juin. — Padoue s'est rendue hier sans coup férir et a été occupée par la brigade Lichtenstein. Toutes les principales villes des provinces vénitiennes, à l'exception de Venise, sont au pouvoir des Autrichiens, ce qui, dans les négociations actuellement pendantes au sujet de la paix, rend la position de l'Autriche beaucoup plus avantageuse qu'elle ne l'était il y a huit jours.

On mande de Rome, 9 juin, que les troupes napolitaines qu'on avait retenues à Bologne avaient quitté cette ville pour retourner à Naples.

— On lit dans la partie officielle de la *Gazette de Vienne* :

« Après qu'on a reçu l'agréable nouvelle de la prise de Vicence, et que l'honneur des armes autrichiennes s'est montré de nouveau et de la manière la plus éclatante digne de son ancienne réputation par tant d'actions d'éclat, on a trouvé le moment actuel convenable pour faire les premières démarches pour une réconciliation durable et un arrangement pacifique avec le gouvernement provisoire de Milan, et pour nouer des négociations avec ce gouvernement. Ce moment était d'autant plus convenable que la position imposante actuelle de notre armée permet de prêter l'oreille aux exigences de l'humanité, sans perdre les fruits de si grands sacrifices et d'un tel courage héroïque. Dans ce même esprit, le feldmaréchal Radetzky a été autorisé et invité, pour éviter une plus grande effusion de sang, à conclure provisoirement un armistice, ne fût-ce que passager.

Rome, 10 Juin. — Le comte Mamiani a lu à la chambre des députés un discours qui est le programme du cabinet. Interpellé par le prince de Canino si ce programme avait reçu l'approbation du pape, le ministre de l'intérieur a fait une réponse affirmative, qui a été reçue avec le plus grand enthousiasme.

Le bruit court depuis hier soir que le pape s'est réconcilié avec ses ministres. Quoi qu'il en soit, ajoute le correspondant de Rome, qui nous apporte cette nouvelle, je n'ai rien à modifier à ma lettre précédente. Pour croire à ce bruit, il faudrait que les ministres se fussent entièrement convertis aux intentions du pape, car le Saint-Père est bien décidé à résister aux innovations qui détruiraient dans son essence l'œuvre constitutionnelle créée par lui.

— Nous recevons des nouvelles de Sicile jusqu'à la date du 10 de ce mois. Les Etats-Unis ont obtenu du gouvernement et cela a été sanctionné par les deux chambres, l'autorisation de faire hiverner leurs escadres dans le port de Syracuse. Le projet de constitution a été enfin présenté aux chambres et la discussion a commencé. — L'expédition pour soulever les Calabres est toujours à Millazzo sans pouvoir passer le détroit parce qu'elle n'a pas de force suffisante. — Le ministre des affaires étrangères vient de faire connaître à la chambre des communes l'avis très important, que le consul d'Angleterre venait de lui communiquer les dépêches qu'il avait reçues du gouvernement anglais par lesquelles on annonçait que ce gouvernement avait décidé de reconnaître l'indépendance de la Sicile, aussitôt que le pays aurait nommé un roi choisi parmi les princes italiens des maisons régnantes.

On ajoute qu'après avoir reçu ces communications, le ministre a reçu également des dépêches des commissaires siciliens qui sont à Paris (probablement par le bateau à vapeur français, le *Splon*), qui annoncent que le gouvernement français est également disposé à reconnaître le gouvernement sicilien. Ces nouvelles, ainsi que l'arrivée de 2000 fusils, de 4 canons et de munitions, par le bateau à vapeur le *Palermo*, ainsi que l'avis d'un autre envoi de 4000 fusils, ont un peu relevé l'esprit public du découragement où il était tombé depuis quelques jours.

— M. Vincenzo Ricci a annoncé à la chambre des députés du Piémont, dans la séance du 15, la réunion officielle de la Lombardie au Piémont, et a en même temps donné communication de la convention passée le 13 de ce mois entre le gouvernement sarde et le gouvernement provisoire de la Lombardie.

Les bases principales de la convention sont les suivantes : Un mois après la réunion, il sera promulgué une loi électorale d'après laquelle seront élus les députés qui composeront l'Assemblée constituante, laquelle devra se réunir au plus tard le 1er novembre prochain.

La loi électorale a pour base le suffrage universel. Le vote a lieu au scrutin secret. Il y a un député par 25,000 habitants. Tout citoyen âgé de 21 ans est électeur.

Dès aujourd'hui le pouvoir exécutif est exercé par le roi, qui ne pourra conclure aucun traité politique ou de commerce sans en avoir référé préalablement à une consulte extraordinaire, composée des membres actuels du gouvernement provisoire de la Lombardie.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 16 juin. — La *Gazette* publie aujourd'hui deux décrets royaux dont l'un accepte la démission donnée par M. Manuel Bertran de Lys, ministre des finances, et l'autre nomme en son lieu et place, François de Paula Orlando, comte de Romera. Cette modification ministérielle a produit un bon effet à la bourse, qui a éprouvé un léger mouvement de hausse. On a dit dans la journée que le duc de Sotomayor devait se retirer, mais cette rumeur mérite confirmation. M. Orlando ayant été commissaire près la Banque, on croit que l'un de ses premiers soins sera de chercher les moyens d'améliorer la situation de la banque.

On parle d'une mesure qui aurait pour effet la répartition de 100,000 réaux en bons du trésor entre les plus forts contribuables du pays. A ces bons du trésor seraient attachés une prime et un intérêt de 6 p. c. Ils seraient reçus en paiement des biens nationaux et des contributions.

— On écrit de Madrid, à la date du 15, qu'il est possible que le ministère Narvaez soit obligé de se retirer par suite de nouvelles difficultés que vient de créer à l'Espagne le retour de M. Isturitz. Le parti libéral, en cas de nécessité, exprimera le désir que sir H. Bulwer retourne à Madrid.

— On écrit de Malaga, à la date du 12 juin :

« Un courrier arrivé de Ceuta, a apporté la nouvelle d'une conspiration militaire qui aurait été découverte au moment où elle allait éclater.

» Il ne s'agissait de rien moins que de rendre la place aux Anglais après avoir simulé une proclamation de la République.

» Quatre sergents, deux caporaux et un soldat ont été fusillés immédiatement.

» Deux ou trois bâtiments de guerre anglais étaient en croisière depuis quelques jours dans les eaux de Ceuta, et c'est de là peut-être qu'est venue l'idée de la remise de cette place aux forces britanniques.

» Un officier d'état-major est parti de suite en poste pour Madrid, rendre compte de cet événement. »

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 20 Juin. — La chambre des communes a commencé, dans sa séance d'hier, la discussion du bill relatif aux sucres et aux colonies des Indes occidentales. La plupart des orateurs qui ont pris la parole dans cette discussion ont combattu le projet ministériel. Le débat a été ajourné à jeudi.

— Le lord-maire a donné aux ministres et aux notabilités politiques un banquet dans lequel lord Russell et lord Palmerston ont protesté de leur désir et de leur espoir de maintenir la paix dans le monde. Nous reproduisons celui de lord J. Russell, qui ici comme dans le parlement se porte garant de l'esprit pacifique de son collègue du *foreign-office* :

Lord John Russell. Milords et messieurs, nous devons assurément remercier grâce à la divine Providence qui permet que nous puissions [illegible] les bénédictions de la paix intérieure et extérieure. Mon noble ami le vicomte Palmerston) apprécie autant que qui que ce soit au monde les bienfaits de la paix avec les nations étrangères. J'espère que cette paix sera conservée. (Applaudissements.)

J'ajoute que ce n'est pas seulement notre désir que la paix entre l'Angleterre et les autres nations puisse être maintenue, mais que nous désirons vivement contribuer par tous les moyens en notre pouvoir, par toute l'influence dont nous pouvons disposer, par tous les conseils qu'un zèle impartial et amical peut suggérer, à conserver cette bénédiction parmi les autres peuples du monde. (Applaudissements.)

En Angleterre, toutes les classes de la société désirent vivement la prospérité de toutes les autres nations. N'eussions-nous pas d'autre mobile pour désirer l'indépendance et la prospérité des autres peuples, l'expérience des six derniers mois suffirait pour nous apprendre qu'aucun trouble au dehors, aucune période d'insurrection, aucun commencement de guerre parmi les peuples de l'Europe, n'arrivent sans que l'Angleterre ressente dans son

commerce et son industrie l'influence de ces appréhensions et de ces alarmes.

Ainsi, à défaut d'autre mobile, nos intérêts nous engagent à désirer le maintien de la paix, le progrès des arts, l'amitié internationale de l'Europe et du monde. (Applaudissements.) J'espère qu'en présence de notre *désintéressement*, d'autres peuples, aujourd'hui malheureusement en guerre, écouteront nos avis, et que nous serons assez heureux pour contribuer au maintien de l'indépendance des nations, et que les grandes difficultés de l'époque passeront sans aucune interruption de la paix du monde. (Applaudissements.)

— On lit dans le *Morning Chronicle* :

« M. de Hummelaner, employé de la chancellerie aulique, et pendant plusieurs années chargé d'affaires à notre cour, va revenir en Angleterre, chargé d'une mission importante. Il venait d'arriver de Londres à Vienne, où il avait envoyé pour solliciter la médiation de l'Angleterre dans les différends entre l'Autriche et l'Italie.

» L'espoir du cabinet autrichien, que les habitants du royaume lombardo-vénitien consentiraient à accepter pour roi un archiduc d'Autriche, a été détruit, par suite des derniers événements et du vote en faveur de l'union avec la Sardaigne.

» M. de Hummelaner revient à Londres avec de nouvelles instructions de son cabinet. »

Nouvelles de France

PARIS, 21 JUIN. — La séance de l'Assemblée nationale n'a présenté qu'un faible intérêt.

Après avoir adopté sans discussion remarquable le projet qui ouvre un crédit de cent mille francs pour subvenir aux frais de déplacement des détenus politiques appelés à des fonctions publiques, l'assemblée a repris la discussion du projet de décret sur les boissons, interrompue trois jours de suite.

Beaucoup d'orateurs ont été entendus; la plupart ont combattu le décret. Au milieu de la délibération, M. Lagrange a demandé à interpeller le gouvernement; il n'a pas dit sur quoi. La chambre, malgré l'insistance de M. Lagrange, n'a pas voulu couper la discussion du décret pour la quatrième fois; elle a passé à l'ordre du jour.

La chambre a admis ensuite en principe l'abrogation du décret du 31 mars sur les boissons. Ce principe adopté, elle restait en présence de trois systèmes, présentés l'un par le gouvernement, l'autre par le comité des finances, le troisième par M. Ternaux. M. le ministre des finances a demandé que la délibération fût ajournée, afin de donner le temps aux auteurs de ces divers systèmes et à lui, de se concerter et de s'entendre. Cette proposition a été adoptée.

M. Lagrange est monté alors à la tribune; il a déclaré qu'il y montait au nom des clubs et des travailleurs qui en font partie. Ces travailleurs sont dévoués à la république, ils veulent la garder complète. Il a demandé à adresser des interpellations à la commission exécutive sur les mesures qu'elle a dû prendre au sujet des conspirations qui agitent le pays et dont l'une a pour drapeau Louis Bonaparte.

Ces interpellations ont été fixées à demain.

M. Perrée demande à son tour à interpeller le gouvernement sur la lettre de M. de Boissy, publiée dans la *Presse* de ce matin.

— M. de Boissy, l'ex-pair de France, vient de publier une lettre de la plus haute importance, qu'il adresse à M. le ministre des affaires étrangères, au sujet de sa révocation comme ministre plénipotentiaire à Florence. Cette lettre est remplie de révélations précieuses, et dont quelques-unes font monter le rouge au front de tout Français qui tient à la considération de son pays à l'étranger. On savait déjà que parmi les agents diplomatiques et consuls nommés à l'étranger pour représenter la République française, on pouvait citer un grand nombre de négociants en état de faillite et des hommes qui ont eu des démêlés avec la justice. Maintenant M. de Boissy annonce qu'il y a quelques jours on a nommé comme digne complément de choix dégradants aux fonctions de ministre plénipotentiaire près d'une puissance étrangère, un suppléant souffleur d'un petit théâtre du boulevard, l'associé d'une maison honteuse, mais avec enseigne de maison d'accouchement. M. de Boissy se plaint surtout de ce que, pour employer exclusivement des républicains soi-disant de la veille, on n'a égard à aucune autre considération.

« Grâce à Dieu qui protège la France, la France est trop puissante pour » être menacée dans son existence; il n'est pas donné à quelques hommes, » quelque néfastes qu'ils puissent être, de tuer le pays de France; mais » soyez-en certain, si les hommes qui gouvernent aujourd'hui, ou plutôt » qui ne gouvernent pas, continuaient à exercer ainsi le pouvoir, à le monopoliser pour eux, si dès maintenant, au contraire, le pouvoir n'est point » partagé avec les républicains du lendemain, c'en est fait de la république; » dans quelques jours peut-être, elle aura fait place au despotisme du » sabre, aidé du souvenir d'un nom glorieux pendant quelques années, ou du » souvenir d'une famille qui, pendant plusieurs siècles a donné aussi beaucoup de gloire à la France et récemment beaucoup de liberté.

» En un mot, monsieur le ministre, les républicains de la veille ne peuvent seuls soutenir la république; la république ne peut être sauvée » maintenant, ne peut grandir et prospérer qu'avec le concours des républicains du lendemain. Pour moi, monsieur le ministre, républicain du » lendemain, après avoir été libéral de cœur de la veille, moi, républicain » froid, calme par raison, j'attendrai maintenant pour servir le pays, ou un » mandat de représentant ou une mission qui me serait confiée par un cabinet dont ma conscience et le sentiment de la dignité nationale me permettraient de suivre les instructions. »

Il y a dans la lettre de M de Boissy un passage qui est de nature à avoir un grand retentissement à l'étranger. Lorsqu'il a accepté les fonctions de ministre plénipotentiaire, à la suite du manifeste de M. Lamartine, il ne s'agissait pas alors de faire de la propagande et de républicaniser de force l'Italie entière; mais au contraire, de la laisser maîtresse d'elle-même, en lui conseillant toutefois la fédération, après qu'elle serait parvenue, seule, si elle le pouvait, avec notre secours, si elle en avait besoin et le réclamait, à s'affranchir de l'étranger; depuis, les idées du gouvernement ont changé. M. de Boissy pense que la propagande faite aujourd'hui en Italie, par de nombreux émisaires français pour y faire proclamer partout la République, est contraire aux vrais intérêts de la France républicaine. La France républicaine n'a rien à gagner de la pression exercée en Italie par la propagande; elle a, au contraire, à y perdre beaucoup; elle peut même risquer jusqu'à son existence.

Ces révélations de M. de Boissy semblent confirmer les bruits qui avaient été répandus sur les motifs qui ont déterminé la demande d'une création de 300 bataillons de garde nationale mobile. On a cherché vainement à républicaniser l'Italie par la propagande et l'on songe maintenant à la possibilité de l'entrée d'une armée française.

— Un grand nombre de représentants du peuple se sont réunis ce matin dans la salle de la Paix, et, comme on regardait la prochaine dissolution de la commission exécutive et du ministère comme très probable, soit sur la question des boissons, soit sur celle du rachat des chemins de fer, on s'occupait de former une combinaison pour reconstituer le gouvernement jusqu'à ce que la constitution fût inaugurée. Voici la combinaison qui aurait obtenu le plus grand nombre d'adhésions :

M. le général Cavaignac serait nommé président de la république jusqu'au vote de la constitution.

M. le général Changarnier serait appelé au commandement de la garde nationale.

On désignait entr'autres : MM. Jules Favre pour les affaires étrangères; Goudchaux pour les finances; le général Bedeau à la guerre; Billaut aux travaux publics; Vivien à l'instruction publique; Dufaure à l'intérieur.

Nouvelles d'Orient.

CONSTANTINOPLE, 6 JUIN. — Avant-hier, un courrier extraordinaire est arrivé à la Porte avec des dépêches de la principauté de Servie. Par ces dépêches, le gouverneur de Belgrade annonçait à la Porte que les princes Milosch et Michel, qui avaient quitté Vienne, se dirigeaient vers la principauté pour y pénétrer et y fomenter des troubles en leur faveur. Le gouverneur demandait des instructions à ce sujet.

Pendant que la Porte rédigeait ces instructions, un second courrier extraordinaire de Servie, qui a fait route en 6 jours, est arrivé à Constantinople dans la soirée de lundi. Le gouverneur de Belgrade informe la Porte que, devant les mesures énergiques qu'il avait prises de concert avec le prince de Servie, Milosch et Michel ont dû rebrousser chemin, et que toute la principauté était dans la plus parfaite tranquillité, et animée des meilleures dispositions pour le gouvernement impérial et le prince Alexandre.

Nous devons dire que le concours des consuls russe et autrichien à Belgrade, a beaucoup contribué à amener ce résultat; et ainsi ont complètement disparu les appréhensions de la Porte au sujet de la tranquillité de cette principauté qui a été un instant sérieusement menacée.

Au départ du dernier courrier d'Europe, on avait répandu le bruit que sur les frontières, les Turcs avaient attaqué les troupes helléniques qui poursuivaient les rebelles de la Phtiotide. Ce bruit était tellement dénué de fondement, que dans l'espace de quelques heures, les hommes du gouvernement qui lui avaient donné cours, pour qu'elle fût transmise en Europe, recevaient le démenti le plus formel, du fait suivant :

Darbhor Réchid pacha, ex-commandant en chef de l'armée de Roumélie, est nommé commandant en chef de la garde impériale, en remplacement de Méhémet pacha;

Méhémet pacha est nommé président du conseil supérieur de la guerre en remplacement de Rifa'at pacha.

Le général Aupick, suivi de son état-major, des personnes attachées à la mission, du commandant de la *Mouette*, d'une partie de l'état-major de ce bateau à vapeur, et de toute la colonie française, s'est rendu au palais de l'ambassade, où M. Cor, au nom de ses concitoyens, a félicité le ministre sur son heureuse arrivée à Constantinople.

Le général Aupick a prononcé ensuite une allocution pleine de nobles sentiments pour la patrie, pour la colonie française, pour le sultan et pour la Turquie, « cette nation si grande dans l'histoire de son passé, et qui, sous le règne de son glorieux souverain actuel, se rend tous les jours plus digne des brillantes destinées que lui réserve l'avenir, » a dit le ministre de la république française, en ajoutant: « si, dans ces temps difficiles, la Turquie avait besoin de l'appui de la France, cet appui ne lui manquerait pas. » — Ces paroles que le général Aupick a prononcées d'une voix ferme, ont été couvertes d'applaudissements ainsi que les cris de : *Vive la république !* qui ont terminé son allocution.

Un membre d'un comité établi à Péra, lut ensuite un discours pour féliciter le général sur son arrivée.

Puis, M. Cor présenta au nouveau ministre Mgr Hillereau, archevêque de Péira, et les membres des cultes protégés par la France en Orient, ainsi que les différents employés de l'ambassade.

A une heure de l'après-midi, le général Aupick retourna à bord de la *Mouette*, qui leva l'ancre et se dirigea sur Thérapia.

Nous avons annoncé que Cabouli éfendi, un des membres du bureau de traduction de la Porte, qui avait reçu du gouvernement la mission de se rendre à Silistrie pour y prendre les mesures nécessaires pour la translation, à Constantinople, des boyards compromis dans les derniers événements de Moldavie, était parti pour sa destination. Cabouli éfendi est de retour de sa mission; il est arrivé mardi dernier à Constantinople sur le bateau à vapeur de Galatz, à bord duquel se trouvaient également les boyards dont les noms suivent : Romalo, Dimitri Philipesco, Jean Couza, Nicolas Candardji, Sandoulaki Nicleško, Vornik Rodocanaki Rosetto et Aga Dimitri Rosetto. A leur arrivée à Constantinople, ces boyards ont été conduits dans les appartements qui leur avaient été préparés au ministère de la police.

Les nouvelles de Grèce sont toujours les mêmes; des insurrections comprimées d'un côté et renaissant de l'autre, une anarchie complète, une gêne extraordinaire dans les finances, les liens sociaux se relâchant chaque jour. La désorganisation nous paraît avoir atteint ses extrêmes limites. Tandis que les insurgés Condoyanni, Pappacosta et leurs adhérents étaient délogés d'Hypate et obligés de se réfugier sur le territoire ottoman, M. Lysandre Vilaéti, homme très considéré dans son pays, levait, à Pyrgos, l'étendart de la révolte. M. Vilaéti n'a pas tenu longtemps, car nous apprenons par le même courrier qu'il a dû se retirer à Zante; mais tous ces soulèvements successifs démontrent de la manière la plus irréfragable la situation des esprits et la position qu'occupe le pouvoir au milieu de la nation.

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Samedi, 24 *Juin* 1848. (*Représentation n° 10.*)

Le Postillon de Lonjumeau,

opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique de M. Adam.

Précédé de :

La Demoiselle à Marier,

vaudeville en un acte, de MM. Scribe.

Le spectacle sera terminé par

UN DIVERTISSEMENT, arrangée par M. Collet, maître de ballet.

1. *La canada Rodana*, par les dames du corps de ballet.
2. *Pas Russe*, par Mlle ten Hagen et M. Leeder.
3. *Grand pas de trois*, par M. Collet, Mlle Bénard et Chevalier.

On commencera à 7 heures.

—

M. BONNAMY, premier ténor léger, continuera de remplir provisoirement son emploi en attendant l'arrivée de son remplaçant.

FONDS PUBLICS, CHANGES ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, 22 JUIN. — Les ordres d'achat continuels exécutés sur presque tous les fonds Hollandais, ont encore influencé favorablement sur les cotes. — Les transactions en général ont été très animées.

Les Espagnols plus en faveur; les Portugais sans variations. Il existait une forte demande en fonds de Russie et d'Autriche, à des cours plus élevés, avec beaucoup d'affaires dans les Métalliques. Escompte 4 %.

HAMBOURG, 20 JUIN. — La Bourse est assez ferme, avec peu d'affaires et de variations. Lots de Hamb. 78. Danemarck emprunt, Londres 3 % 65. Hanovre 5 % 98 3/4 à 99. Russie à Londres 5 % 89 à 1/2. Dito à Hamb. 5 % 82 1/2 à 83. Dito 3me et 4me séries 5 %, 80 à 1/2. Dito Stieglitz 4 % 69 1/2, 70. Esp. Ardoin 5 %, 8 à 1/4. Dito Dette int. 3 % 16.

PARIS, 21 JUIN. — Nos fonds sont lourds, sans affaires. Le 3 % et le 5 % restent en baisse de 25 c. à 45 50 et 68. Les actions de la banque ont baissé de 5 f. à 1200. Les obligations de la ville sont remontées de 15 f. à 1195; Bons du Trésor 23 à 24 % de perte; Vieille-Montagne 2075 en baisse de 75 f. — On a fait des mines de Stolberg à 750.

A terme le 3 % ferme à fr. 45 45 c. et le 5 % à 68. Il n'a circulé aucune nouvelle politique; on parle beaucoup de l'intention de la 2me légion de la banlieue de nommer Louis-Napoléon pour son colonel.

Les nouvelles d'Italie inspirent aussi quelque inquiétude; on craint un nouveau succès des Autrichiens.

Chemins de fer. Il y a baisse de 2-50 sur le Nord et le Tours à Nantes; de 1.25 sur le Bâle, le Bordeaux et le Lyon. — Il y a hausse de 2-50 sur l'Orléans et sur le Montereau. Les autres comme hier.

Fonds étrangers : Le 5 % belge (1840) n'a pas varié; le 4 1/2 a baissé de 1/2 % à 59 3/4, ainsi que l'emprunt romain à 59. La rente de Naples est montée de 50 c. à 71-50. L'emprunt de Piémont reste comme hier.

LONDRES, 21 JUIN. — Le bateau à vapeur *le Tay* est arrivé du Mexique avec 742626 dollars en espèces à son bord. Les nouvelles apportées par *le Tay* vont jusqu'à la date du 16 mai; on s'attendait alors que le traité serait bientôt signé. Cette nouvelle n'a pas influencé sur les cours des fonds Mexicains. — Fonds d'Espagne 3 % faibles, par suite de quelques réalisations. Consol. fermes.

ANVERS, 22 JUIN. — Aujourd'hui, jour férié, il n'y pas de cote officielle.

Fonds belges: 5 p. c. 65 1/2 % A.; 4 1/2 p. c. 59 3/4 P.; 2 1/2 p. c. a été traité à 32 1/2 9/16 et reste 32 1/2 A.

Fonds espagnols: 5 p. c. a été traité à 9 p. c. et reste P.; dette intérieure 16 3/8 % P.

2 3/4 heures. — Fonds belges 1 1/2 % 32 9/16 % fait.

MADRID, 16 JUIN. — 3 % 22 à 22 1/8 au compt. (après la bourse 22 1/8 à 22 arg. 22 1/8 P.); 5 % 13 1/8 P. (après la bourse 12 A.); dette sans intérêt 4 3/4 P., (après la bourse 4 5/8 A.) Coupons 8 1/8 A.; titres provisoires 3 3/4 P.; banque de St-Ferdinand 70 P. — Changes : Paris 4-40 P.; Londres 41 A.

BERLIN, 21 JUIN. — La situation de la Bourse s'est sensiblement améliorée depuis hier. Les transactions étaient plus animées et les cours ont monté. On n'avait encore aucune nouvelle positive sur la composition du nouveau ministère, cependant les bruits qui circulent à cet égard inspirent beaucoup de confiance. La clotûre de la bourse était ferme avec une tendance favorable.

FRANCFORT, 21 JUIN. — Les fonds d'Autriche étaient très fermes, 2 1/2 % métall, 28; 5 % 53 1/2. Act. de la Banque, 975. Quelques ventes forcées ont fait subir une baisse aux divers lots, tels que lots de Bade, 22, lots de Hesse, 20 tandis que ceux de Sardaigne ont monté à 19. Les espagnols faibles à 16.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 22 JUIN.

Dette act... 2½	42⅝	Dito... 3	24⅛	Certific. dit... 6	50½
Dito dito... 3	49 3/16	Do int. à 6 m. 3	16 3/16	Pologne Cert. 4	
Dito en liq... 3		Coup. Ardoin	[illegible]	Lots Pol. fl 300	
Dito dito... 4	65¼	Passive...		Dito dito fl. 500	
Emp des I.-O. 4	63½, 1/16	Deferred...		Amér. Phil. B. 6	
S. d'Am.... 3½	62½	Dett. diff. à P.		Dito Act. de B.	
Soc. de C... 4½	123½	Portug. à Ls. 3		Autr. Mét..... 5	57
Lac de Harl... 5		Dito dito... 4	14⅝	Dito... 2½	28 1/16
C de fr du R. 4½		Do int. à Conto		Dito... 4	
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope. 5	93½	Braz... 5	67½
Dito... 4½	76	Dito dito... 5	93	Dito 1843... 5	
Belgique.... 4½		Certific. dito 5		N. Mexic... 5	13⅜, ⅞
Do Rothsch. 2½	31⅛, ¼	Dito dito... 4	70	Perou... 6	16
Esp. Ard. 85 l. 5	9¼	Bill. Stieglitz 4	69 7/16, ½	Grenade... 1	12⅜
Dito de 510 l. 5	9¼, 3/16	Cert. à Hamb. 5		Venez... 2½	
Dito Piéc. c. 5		Insc. au gr.-l. 6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 22 JUIN.

PAYS-BAS. — Dette activ. 2½ 0/0 42⅝	ESP. — Ard. int. L. 510 3 0/0
Dito dito 3 » 48⅝	RUSSIE. — Emprunt
Dito dito 4 » 64	Stieglitz. 4 » 69½
ESP. — Ard. de L. 170. 5 » 9	AUTRICHE, — Certi. Mét. 2½ »

BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN.

3p.c au compt	45 50	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	45	» 2½ 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847		Société génér.		Par. Vers. r. dr.	120
» fin cour.		Esp. dette act.		» » r. g.	96 25
5p.c. au compt	68	» différée...		» Orléans....	592 50
» fin cour.	68	» nouv. 3 p.		» Rouen.....	412 50
Banq. de Franc	1260	» dette int.		Paris Nord....	358 75
Caiss. G. 1000		Naples 3 p. c.	71 50	» Strasb...	356 25
Belg. 5 p. 1840	66½	Rome Em. 1844	59	» Lyon....	312 50
» 5 p. 1842				Zinc. Vieille Mt.	2075
» 4½ 1844	59½			» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 21 JUIN.

Cons. Compt...		Péruviens......	30, 32	Dito différée...	
Do en liquidat.	83½,	4 p. c. port......		Dito passive...	3 à ½
Belges.........		5 p. c. do 1834.		Mexique	16¼ à ½
Hollande 5 p. c.	[illegible]	Brésiliens......	66, 69	Russie.........	
Dito 4 p. c.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Colombie	
Dito 2½ p. c.	43½	Dito 3 p. c......	22½ à 23	Danois.........	

BOURSE DE BRUXELLES DU 21 JUIN.

Emp. 1840 5 p.	65⅜	A	E. V. 1843 5 p.			Act. M. ind. 4p.	
» 1842 5 p. c.	65	A	Act. S. G 5 p. c.			» A. réun. 4p.	
» 1834 4½...	59⅞	P	» S. C. 4½...	500	P	» B. Fonc. 4..	
» 1836 4 p. c.	54½		Act. S. Nat. 4p.			Espag. Ardoin	
» 1838 3 p. c.	45½		» S. de Gom			» intérieur.	
Dette act. 2½			» B. de B. 4p.			Naples 5 p. c.	
S. G. et R. 2½	32¼	A	» B. 1841 5p.	87½	A	Romain 5 p. c.	
E. V. 1832 4 p.	78½	A					

CHANGES D'AMSTERDAM DU 22 JUIN.

Paris court....	56⅛	P	Napels 2/m....	71	A	Londres court.	11.97½	A
2/m	55⅝	A	Vienne 6 S....	30	P	2/m...	11.87½	A
Madrid 3/m...	200	A	Francfort 6/S..	98½	A	Hamb. court...	34½	A
Lisbonne 3/m.	40	A	S-Petersb. 2/m.	168½	A	2 m...	34⅝	A
Gênes 2/m....	44½	A						

BOURSE DE FRANCFORT DU 21 JUIN.

Métaliques.. 5	53½ à 54½		Métalliq. 2 1/2	28 à 28½		Emp 1839 fl 250	56½, [illegible]
» .. 4	46	P	Banque.....	976, 986		Hollande. 2 1/2	41½, [illegible]
» .. 3	33	P	Emp 1834 fl 500	89½, 90½		Espagn. d. int.	15⅞, [illegible]

BOURSE DE BERLIN DU 21 JUIN.

Obligat.. 3 1/2	67½	P	Ch Aix à Maest			Hollande 2 1/2		
Russ. (Roths.).	92½	P	Obl dela S.C.M.	84½	P	Lots de Pol. 500	58	
Dito Stiegl. 4	73½	A	Banque de Prus	69½ 70½		Dito 300	73	A
Ch. de fer rhén.								

BOURSE DE VIENNE DU 19 JUIN.

Métalliques. 5	66	Emprunt 1834.	106	Act. de la Banq.	1000
» .. 4	51	» 1839	67	Lots de 500 fl.	[illegible]
» .. 3		Ch. de fer Milan.	60½, ½	Dito de 250 »	
» 2 1/2		» du Nord.	98	[illegible]	

CHANGES DE BRUXELLES DU 21 JUIN.

Amsterd. c. j.	½ av.	A	Hambourg. c. j.	185½		Paris. c. j.	½ av.	P
Francfort. »	211		Londres. »	25,57½	P			

CHANGES DE BERLIN DU 21 JUIN.

Amst. court. .	143⅞	P	Hamb. 2/m...	149⅞	A	Vienne 2/m.	[illegible]	
2/m. .	142½	A	Londres 3/m...	6.23⅞	P	Francf. 2/m.	[illegible]	
Hamb. court ..	149⅞	A	Paris 2/m...	81⅞	P	St-Petersb. 3/S.	[illegible]	

CHANGES DE FRANCFORT DU 21 JUIN.

Amsterd. court	100⅞	A	Hamb. court..	87½	A	Paris court....	94⅞	P
2/m..	100⅛	A	2/m..	86⅝	A	3/m..		
Berlin court...	104½	A	Londres court.	120⅞	P	Vienne court.	102	P
3/m...			2/m...	119⅞	P	3/m.		

PAR TÉLÉGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam,

CE JOUR D'HUI 23 JUIN 1848.

Cours de clôture à 5 heures et quart.

AVIS.

Le Service du Télégraphe électro-magnétique étant interrompu par suite de réparations, la Rédaction regrette d'être obligée de suspendre momentanément la publication de ses dépêches.

LA HAYE, chez C. Van der Meer, Spui, N° [illegible]